

D'AXOS À OLYMPIE : SUR LES TRACES DE LA RACINE AL-

Gérard GENEVROIS*

Résumé. – L'auteur analyse les lignes 8-9 de l'inscription crétoise IC II, V 1 (Axos, ca 500), où apparaît l'hapax δίαλσιος, formé sur la racine indo-européenne *al- « nourrir » (cf. ἄλσος, Ἄλτις). La δίαλσις ἰν ἀντροηίδι (« entretien alimentaire à la maison des hommes ») – privilège octroyé, en sus du μισθός, à des artisans embauchés par la cité – rappelle *mutatis mutandis* la σίτησις ἐν πρυτανείῳ de l'Athènes classique. Outre cet archaïsme, le passage étudié révèle peut-être un emploi intransitif du verbe ἰάλλω, qui semble être attesté dans d'autres textes doriens d'époque classique.

Abstract. – The author examines lines 8 and 9 of the Cretan inscription IC II, V 1 (Axos, ca 500) in which the morphan δίαλσιος appears, based on the Indo-European root *al- which means «to feed» (see ἄλσος, Ἄλτις). The δίαλσις ἰν ἀντροηίδι (“food care at the house of men”) is a privilege – like the μισθός which they also receive - offered to craftsmen hired by the city and which reminds *mutatis mutandis* of the σίτησις ἐν πρυτανείῳ of Ancient Athens. In addition to this archaism, the examined passage may reveal an intransitive use of the verb ἰάλλω, which also seems to have been employed in that way in other Dorian texts of the ancient period.

Mots-clés. – Dialecte crétois, lexicologie, étymologie, *Altis*.

* EPHE, genevrois.gerard@skynet.be

L'une des inscriptions les plus intéressantes d'Axos, datée du dernier quart du VI^e siècle, se lit comme suit dans le recueil de Margherita Guarducci¹ :

- 1 --]Ϝκος | ἴναντι τὸν εἰ[- -
 -- ιν δοκὲν ἀκσία ἤμῃν τᾶς τροπᾶς
 καὶ τᾶς ἀτελείας ἀ τέκνα το [τ]ινυμε[νο --
 -- κατ' ἀμέραν ζαμιῶμεν. | αἰ δ' ἐπέλ-
 5 θοιεν ἰν ταῖσι πέντε αἰ μὴ λειοι --
 -- ν | τᾶνδ' ἀμερᾶν | πέντ' ἀμέρας φεργακσα-
 μένο]ς τᾶι πόλι ἀμίστοδς. τὸ δὲ μισ[τὸ --
 -- τᾶ]ς ἰν ἀντηρήϊδι διάλσιος · [α]ἰ δια
 λιοι ἐπὶ σποφδδᾶν | ἐκσοαι · --
 10 -- ἀ]Ϝτὸς | Ϝεκάστος μὴ ἰνθέμῃν |
 τᾶι πό[λ]ι. περὶ δὲ τὸ μιστὸ | αἰ πὼν[ίο --
 -- τᾶ]δε δὲ τελίοντι · ἴς τε τὰν ἑκατόνβαν
 τὰν μεγάλαν | καὶ τὸ θῦμα | καὶ · · · δ · · · ν --
 --]ρηιον διδόμεν · | τὸν δ' ἄλλων πάντων
 15 ἀτέλειαν καὶ τροπᾶν ἰν ἀντηρήϊδι κα --

Éd. : F. Halbherr – D. Comparetti, *MusIt.* 2, 1888, n° 1, col. 129-140 ; D. Comparetti, *Mon. Ant.* 3, 1893, n° 183, col. 384-394 ; F. Blass, *SGDI*, III, 1905, n° 5125, p. 368-370 ; M. Guarducci, *IC* II, 1939, V (Axos), n° 1, p. 48-51 ; R. Koerner, *Inscriptifliche Gesetzestexte der frühen griechischen Polis*, 1993, n° 101, p. 351-355 ; H. van Effenterre – F. Ruzé, *Nomima* I, 1994, n° 28, p. 122-125.

1. La pierre est brisée en trois morceaux, dont les deux principaux sont encore en place sur l'acropole d'Axos, à côté des vestiges du bâtiment archaïque (cf. P. PERLMAN, « Of Battle, Booty and (Citizen) Women. A "New" Inscription from Archaic Axos, Crete », *Hesperia* 79, 2010, p. 82, n. 11. Je remercie Mme Perlman pour les informations qu'elle m'a aimablement communiquées à ce sujet). Une photo du plus grand morceau de la partie droite est reproduite dans L.H. JEFFERY, A.W. JOHNSTON, *The Local Scripts of Archaic Greece*², Oxford 1990, pl. 60, n° 22. Voir figure 1 le fac-similé de l'inventeur, F. Halbherr, publié dans *IC* II, p. 49. Les abréviations suivantes seront utilisées dans la suite de cet article : BECHTEL II = F. BECHTEL, *Die griechischen Dialekte* II, Berlin 1923. BILE, *Dialecte* = M. BILE, *Le dialecte crétois ancien*, Paris 1988. BLASS = F. BLASS, *SGDI* III, 2, Göttingen 1905, n° 5125, p. 368-370. CHANIOTIS, *Verträge* = A. CHANIOTIS, *Die Verträge zwischen kretischen Poleis in der hellenistischen Zeit*, Stuttgart 1996. CHANTRAINE, *Formation* = P. CHANTRAINE, *La formation des noms en grec ancien* Paris, 1933. CHANTRAINE, *Gr. H.* = P. CHANTRAINE, *Grammaire homérique*, I et II, Paris 1948 et 1953. COMPARETTI = D. COMPARETTI, « Le leggi di Gortyna e le altre iscrizioni arcaiche cretesi, » *Mon. Ant.* 3, 1893, n° 183, col. 384-394. DELG = P. CHANTRAINE, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, nouvelle éd. avec suppl., Paris 2009. DGE = *Diccionario griego-español*, Madrid 1980. GUARDUCCI, *IC* = Margherita GUARDUCCI, *Inscriptiones Creticae* I-IV, Rome 1935-1950. KOERNER, *IGT* = R. KOERNER, *Inscriptifliche Gesetzestexte der frühen griechischen Polis*, Cologne 1993. LEJEUNE, *Phonétique* = M. LEJEUNE, *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris 1972. *Nomima* I = H. VAN EFFENTERRE – Françoise RUZÉ, *Nomima. Recueil d'inscriptions politiques et juridiques de l'archaïsme grec*, I, Rome 1994.

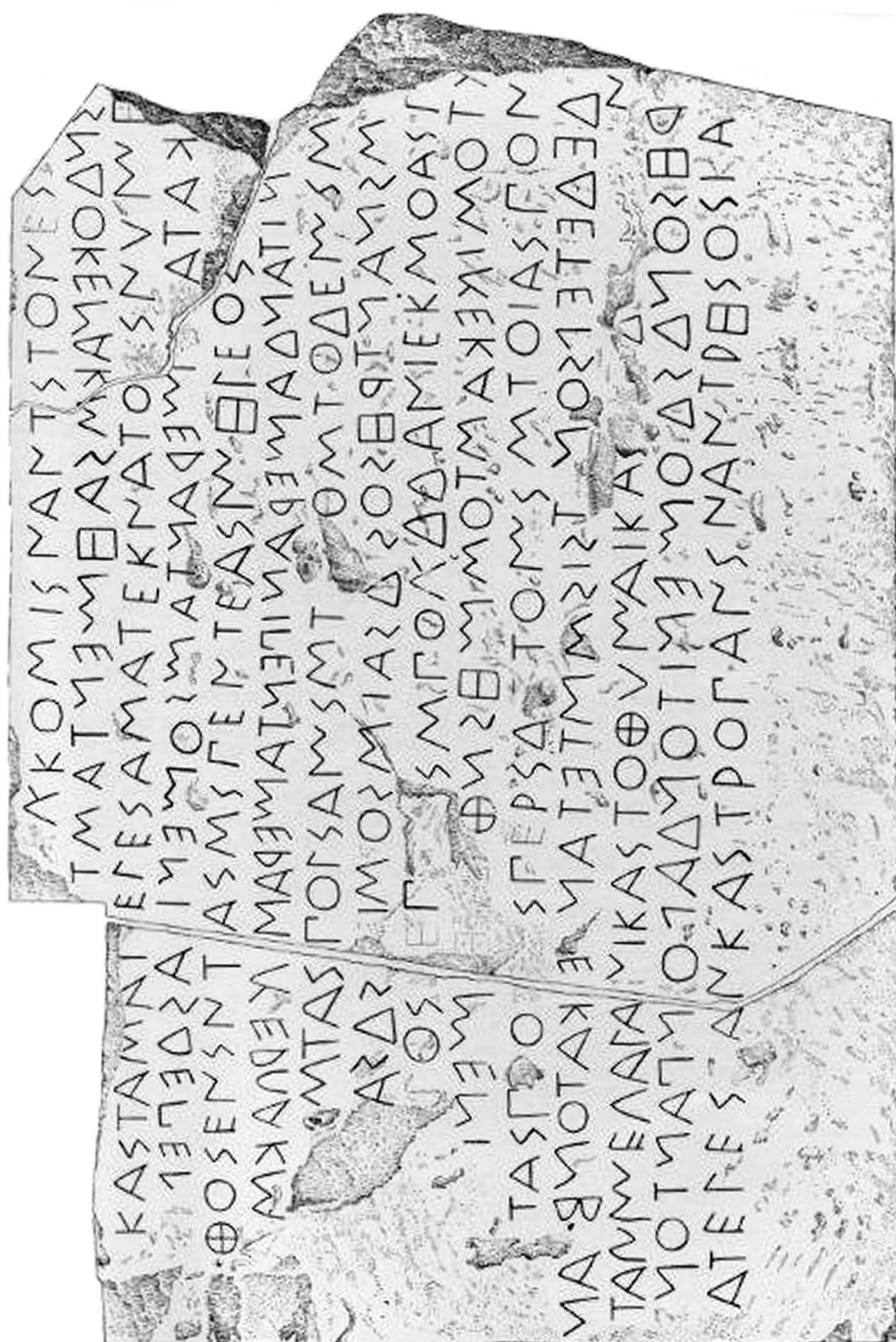


Figure 1 – IC II V 1 : fac simulé par F. HALBHERR, *Inscriptiones creticae* II, Rome 1939, p. 49.

Cette inscription fait partie d'un ensemble de documents (décrets, contrats, règlements) de la fin de l'archaïsme (fin du VI^e, début du V^e s.) concernant le recrutement par des cités crétoises d'artisans, artistes ou techniciens spécialisés². Bien que trop mutilé pour permettre une traduction suivie³, ce texte se laisse interpréter, grâce aux parallèles et en particulier au contrat d'embauche de Spensithios par les Δαταλείς⁴, qui est de loin le plus complet de la série, comme un document réglementant les relations entre la cité d'Axos et un groupe de travailleurs à gage dont le métier n'apparaît pas dans la partie conservée. Comme le scribe de Datala, ceux-ci bénéficient de l'*ateleia* et de la *tropa* (l. 2-3), c'est-à-dire de l'entretien à l'*andreion* (l. 15 : τροπὰν ἰν ἀντροῖδι⁵), et reçoivent un *misthos*⁶, vraisemblablement versé en nature : on sait en effet que le salaire annuel de Spensithios était constitué d'une quantité

2. Ces textes, au nombre d'une dizaine, apparaissent à Axos, Eleutherna, Gortyne et Datala (non loin de Lyttos), c'est-à-dire en Crète centrale, région qui a livré la majeure partie des inscriptions archaïques. Ils ont été rassemblés et commentés par H. VAN EFFENTERRE, « Le statut comparé des travailleurs étrangers en Chypre, Crète et autres lieux à la fin de l'archaïsme » dans *Acts of the International Archaeological Symposium « The Relations between Cyprus and Crete »*, Nicosie 1979, p. 279-293, et plus récemment dans *Nomima I*, 1994, p. 95-137 (n° 20-31). L'analyse de van Effenterre selon laquelle il s'agirait toujours d'artisans étrangers ne fait pas l'unanimité ; elle a été dernièrement critiquée, avec de bons arguments, par P. PERLMAN, « Tinker, Tailor, Soldier, Sailor : The Economies of Archaic Eleutherna, Crete », *ClAnt* 23, 2004, p. 95-137 (notamment p. 109-118 sur le statut des travailleurs).

3. La marge de gauche est conservée, ce qui assure le début des lignes dextroverses et la fin des lignes sinistroverses, mais les deux pierres formant le côté droit sont brisées et il n'est pas possible de déterminer la taille de la lacune (voir le fac-similé d'Halbherr, dont il ressort que le haut de la partie gauche est également perdu).

4. *L'editio princeps* est due à L. H. JEFFERY, A. MORPURGO-DAVIES, « Ποινικαστάς and ποινικάζεν : BM 1969.4-2.1, A New Archaic Inscription from Crete », *Kadmos* 9, 1970, p. 118-154 (= *SEG* 27, 631). Cette publication a donné lieu à une bibliographie abondante, dont l'essentiel est mentionné dans le lemme de l'édition de *Nomima I*, n° 22, p. 107. Parmi les contributions les plus importantes pour notre propos, on retiendra H. VAN EFFENTERRE, « Le contrat de travail du scribe Spensithios », *BCH* 97, 1973, p. 31-46 ; E. WILL, « Notes sur ΜΙΣΘΟΣ » dans *Hommages à Claire Préaux*, 1975, p. 426-438 (repris dans *Historica graeco-hellenistica*, Paris 1998, p. 569-582) ; P. SCHMITT PANTEL, *La cité au banquet*, Rome 1992, p. 71-74.

5. La graphie *iv* de la préposition *év*, attestée à Axos, Eleutherna et peut-être une fois à Lyttos, est un trait pré-dorien imputable à un substrat achéen : voir L. DUBOIS, *Recherches sur le dialecte arcadien*, Louvain-la-Neuve 1988, I, p. 20 ; « L'arcadien et le chypriote : deux dialectes cousins », *Cahier chypriote* 27, 1998, p. 83-92. La forme *ἀντροῖον* (pour *ἀνδροῖον*) qui apparaît deux fois dans notre inscription (l. 8 et 15) a été diversement interprétée. BECHTEL II, p. 672, y voit la trace d'une spirantisation du *δ* dans le dialecte d'Axos, dont l'action aurait été bloquée par la nasale précédant le groupe *δσ*, d'où la notation par *τ*, seule dentale explosive disponible. Pour l'étude de ce phénomène, voir L. H. JEFFERY, A. MORPURGO-DAVIES, *op. cit.*, p. 136-137 ; I. HAJNAL, « Zur Sprache der ältesten kretischen Dialektinschriften (Teil 2) », *IF* 93, 1988, p. 62-87 et en particulier p. 67 et n. 61 ; BILE, *dialecte*, p. 127. Des phénomènes analogues s'observent dans d'autres dialectes et notamment en attique (les exemples réunis chez L. THREATTE, *The Grammar of Attic Inscriptions*, I, Berlin-New York 1980, p. 556 sq., pour les groupes occlusive + liquide sont toutefois de dates plus récentes).

6. Le terme *misthos* et ses dérivés sont employés régulièrement dans des contextes similaires, par exemple à Gortyne (*IC* IV, 79, l. 8-9, p. 181-183), Eleutherna (*IC* II, XII, n° 9, l. 5, p. 150-151, ἀμισθεῖ) et Datala (*SEG* 27, 631, A 11). Les formes utilisées dans notre texte sont le génitif *μιστῶ* aux lignes 7 (où il est restitué avec certitude) et 11, et l'adverbe *ἀμιστῶς*, à la ligne 7. Pour le passage de *σθ* à *στ*, courant dans les dialectes du Nord-Ouest, cf. LEJEUNE, *Phonétique*, p. 60 ; J. MÉNDEZ DOSUNA, *Los dialectos dorios del Noroeste. Gramática y estudio dialectal*, Salamanca 1985, p. 333-394, et, pour le crétois, BILE, *Dialecte*, p. 139-142.

de moût et d'autres produits d'une valeur (ou d'un poids) de vingt drachmes⁷ ; à la même époque, à Eleutherna⁸, un fabricant de manteaux ou de couvertures en peau (σισυροποιός) se voit attribuer un triobole⁹ et une mesure d'orge ; enfin, au V^e siècle à Gortyne¹⁰, des artisans (dont la mission nous est inconnue) travailleront pour un salaire composé d'orge, de figues et de moût. Comme Spensithios, les artisans d'Axos sont astreints à certaines contributions (notamment religieuses) exclues du privilège de l'*ateleia* (l. 12-14). Le contexte est toutefois différent car, contrairement au scribe de Datala, ils pourront être sanctionnés par des amendes à verser (en partie sans doute) à la cité (l. 10-11) et par une privation de salaire (l. 6-7) en cas de manquement au contrat lié peut-être à l'inobservance d'un délai (l. 4-5) ou à un refus de travail¹¹. Ces dispositions, si elles ne suggèrent pas nécessairement un statut moins prestigieux que celui de Spensithios¹², révèlent en tout cas le souci de faire face à un contexte potentiellement conflictuel.

Le point qui m'a amené à étudier de plus près cette inscription est l'hapax διάλσιος qui figure à la ligne 8. Les lignes 8-9 se présentent comme suit¹³ :

-- τᾶ]ς ἰν ἀντρηίδι διάλσιος | [...] ι δια
λοι ἐπὶ σπορδδᾶν | ἔκσοαι | --

7. SEG 27, 631, A l. 11-14 (*Nomima* I, n° 22, p. 102-107).

8. IC II, XII (Eleutherna), n° 9, l. 4-5, p. 150-151 (*Nomima* I, n° 25, p. 115-117).

9. Il s'agit sans doute déjà d'une monnaie : selon G. LE RIDER, *Monnaies crétoises du V^e au I^{er} siècle av. J.-C.*, Paris 1966, p. 167-169 et 173, des oboles et trioboles éginétiques ou pseudo-éginétiques (frappés à Kydonia) ont pu circuler dans la région dès la fin du VI^e siècle. Cf. M. I. STEFANAKIS, « The Introduction of Coinage in Crete and the Beginning of Local Minting » dans A. CHANIOTIS ed., *From Minoan Farmers to Roman Traders*, Stuttgart 1999, p. 247-268 (spécialement p. 256-257) ; CL. BRIXHE, M. BILE, « La circulation des biens dans les Lois de Gortyne » dans *Des dialectes grecs aux Lois de Gortyne*, Nancy 1999, p. 75-116 (en particulier p. 104-108).

10. IC IV, n° 79, l. 1-7, p. 181-183 (*Nomima* I, n° 30, p. 128-130). Des formules identiques se retrouvent dans un texte plus récent de Gortyne écrit en alphabet ionien (IC IV, n° 144, p. 210-211), qui témoigne de la persistance du cadre réglementaire en cause.

11. À la ligne 5, la restitution d'une forme d'infinitif du verbe ἐργάζεσθαι après λείοι(εν), suggérée par KOERNER, *IGT*, n° 101, p. 351-355, sur la base du parallèle offert par IC IV, n° 79, p. 179-183, l. 12 (αἱ δὲ μὲν λείοιεν φερ[γά]δδε]θα), est séduisante. On pourrait aller plus loin en proposant de lire αἱ δ'ἐπέλθοιεν ἰν ταῖσι πέντε (s/e ἀμέραις) αἱ μὴ λείοι[εν « s'ils arrivaient dans un délai de cinq (jours) à compter de celui où ils auraient refusé (de travailler) ». Pour l'emploi de la conjonction αἱ au sens de « à compter du moment où » dans un contexte analogue, voir notamment IC I, VIII (Cnossos), n° 5 (p. 59-60), B, l. 6-7 (III^e s.) [ἐν ταῖσι]ι π[έ]ντ'ἀμέραις ἀποδώτω αἱ κα πρί[α]ται «qu'il (le) rende dans les cinq jours à compter de l'achat », et d'autres références *infra* n. 107.

12. Cf. *infra* n. 68.

13. Après rectification de la transcription de Guarducci, qui note par des points en haut ce qui apparaît sur le fac-similé comme des traits d'interponction, et ne signale pas de lettre manquante après διάλσιος.

Le terme διάλσιος¹⁴ et la séquence ΔΙΑΛΟΙ (généralement comprise comme une forme verbale à l'optatif avec restitution de αἰ après διάλσιος¹⁵) ont suscité l'intérêt des commentateurs dès l'*editio princeps* de l'inscription, mais ne semblent pas avoir fait l'objet d'une étude linguistique et philologique approfondie.

Comparetti¹⁶ cite (sans référence) l'opinion de Baunack, qui glosait δίαλσις par σίτησις et y voyait un dérivé de la racine de ἀλ- de ἀλδαίνω¹⁷, mais il la néglige au motif que l'idée est déjà exprimée dans le texte par l'expression τροπὰν ἰν ἀντηρίδι (l. 15). Préférant partir de la racine de ἄλλομαι « sauter, bondir », il imagine que les personnes embauchées sont des artistes dont les prestations comprendraient une danse bondissante exécutée dans l'*andreion*. Cette interprétation ingénieuse mais hardie est vigoureusement rejetée par Blass, qui ne se prononce cependant pas sur la solution proposée par Baunack¹⁸. Passant en revue le vocabulaire crétois, Bechtel fait suivre le mot δίαλσις de la mention « unbekannter Bedeutung »¹⁹. M. Guarducci estime que ἰν ἀντηρίδι δίαλσις doit avoir le même sens que τροπὰ ἰν ἀντηρίδι, mais elle ne prend pas position sur la structure et l'étymologie du mot, se contentant de renvoyer à Comparetti dans son appareil critique²⁰. Dans un article de 1946²¹, H. van Effenterre rapprochait διαλοῖ à Axos de διαλήσασι πυλάσι à Dréros, qu'il expliquait par la racine de ἴλλω, εἰλέω « serrer, rassembler ». Un demi-siècle plus tard, rééditant notre texte dans les *Nomima*²², il abandonne cette interprétation et semble se rallier, quoique dubitativement, à celle de Guarducci²³. Tel est aussi le choix de Koerner (« Speisung im *Andreion* »)²⁴. Quant à M. Bile²⁵, elle cite l'ancienne hypothèse de van Effenterre, mais ne se prononce pas.

14. Le *lambda* est pointé, mais Guarducci le tient pour assuré (appareil critique, *op. cit.*, p. 50) et aucun savant n'a contesté cette lecture.

15. Le *lambda* de διαλοῖ est également pointé, mais bien lisible sur le fac-similé. Toutefois, la marge gauche est irrégulière en raison des défauts de la pierre, de sorte qu'il n'est pas impossible que d'autres lettres aient été gravées à la fin de la ligne 8 ou au début de la ligne 9 (Blass, *loc. cit.* ; Guarducci, *loc. cit.*).

16. COMPARETTI, col. 390-391.

17. Interprétation acceptée par A. N. SKIAS, *Περί τῆς κρητικῆς διαλέκτου*, Athènes 1891, p. 86, qui pose pourtant à tort une racine ἀλδ- en partant de ἀλδαίνω.

18. BLASS, p. 369.

19. BECHTEL II, p. 782. Le mot figure aussi, sans traduction, parmi les termes crétois énumérés par E. SCHWYZER dans *Dialectorum Graecarum exempla epigraphica potiora*, Leipzig 1923, n° 206g.

20. IC II, p. 50.

21. H. VAN EFFENTERRE, « Inscriptions archaïques crétoises », *BCH* 70, 1946, p. 588-606. La citation de notre texte est à la page 592.

22. *Nomima* I, p. 122-125 (n° 28).

23. « δίαλσις : entretien ? (Guarducci) ou absence ? » (*op. cit.*, p. 125). Aucune explication n'est fournie pour le sens présumé d'« absence ». Van Effenterre songeait-il à la racine de ἀλάομαι, évoquée dans le *DGE*, s.v. δίαλσις ? Ce rapprochement est, en tout cas, morphologiquement impossible, tous les dérivés nominaux de cette racine étant formés sur ἀλη- (cf. *DELG*, s.v. ἀλάομαι, et, pour les noms en -σις, CHANTRAINE, *Formation*, p. 279).

24. KOERNER, *IGT*, p. 354.

25. BILE, *Dialecte*, p. 135, n. 245.

Les éditrices du contrat de Spensithios, L. Jeffery et A. Morpurgo-Davies, avaient évoqué l'inscription d'Axos à propos de la séquence ΙΔΙΑΛΟ qui se lit dans leur texte en B l. 4²⁶. Plutôt que d'y voir un dérivé de ἴδιος, elles pensaient qu'il pourrait s'agir d'un composé de ἴδιος et d'une racine verbale commençant par ἀλ-, par exemple celle de ἀλδαίνω et du latin *alo* ; dans ce cas, elles n'excluaient pas qu'on pût lire à Axos ἀντρογιῶ ιδιάλσιος (sens ?), tout cela restant bien sûr « entièrement hypothetical ». A. Martínez-Fernández, qui examine le sens de la préposition ἐπί à la ligne 9 du texte²⁷, semble préférer pour διάλσιος et διάλοι l'explication par la racine ἀλ-, sans écarter toutefois l'hypothèse de Comparetti. Enfin, l'hapax διάλσιος est cité par P. Perlman dans un article récent²⁸, où elle se borne à rappeler les étymologies proposées auparavant, en renvoyant à Comparetti et van Effenterre.

Le relevé qui précède²⁹ permet de formuler les observations suivantes : Les savants qui se sont risqués à proposer une interprétation de διάλσιος sont unanimes à y reconnaître le génitif singulier d'un substantif δίαλσις³⁰. La formation et la désinence de ce mot sont tout à fait conformes à ce que l'on peut attendre en crétois³¹. Quant à la séquence .ιδιάλοι, si cette lecture est la bonne³², elle est coupée [α]ϊ δίαλοι³³ et analysée comme une protase à l'optatif, généralement rattachée à ce qui précède³⁴ et dont le verbe serait de même racine que δίαλσιος.³⁵

26. *Op. cit.*, p. 141-142 et n. 30 p. 142.

27. A. MARTÍNEZ-FERNÁNDEZ, « Sobre el empleo de algunas preposiciones en el dialecto cretense, V. ἐπί », *Fortunatae* 6, 1994, p. 71-166. Notre passage est analysé aux pages 141-142.

28. « Of Battle, Booty and (Citizen) Women. A "New" Inscription from Archaic Axos, Crete », *Hesperia* 79, 2010, p. 79-112. La citation est à la page 99, n. 77.

29. On peut y ajouter la notice du *LSJ* s.v. δίαλσις : « perh. *nourishing* », et celle du *DGE*, qui propose, sans se prononcer, « *alimentación, manutención* (cf. ἄναλτος) » ou « *ausencia, viaje* rel. c. la raíz de ἀλάομαι ». Sur cette dernière hypothèse, voir *supra* n. 23.

30. J'écarte d'emblée l'hypothèse de Jeffery – Morpurgo-Davies mentionnée ci-dessus, ne voyant pas quel sens pourrait avoir un composé ιδιάλσιος et comment il pourrait s'insérer dans le contexte. En *SEG* 27, 631, B l. 4 (Spensithios), il est plus simple de considérer ιδιάλό[ς] comme un adjectif en –αλος dérivé de ἴδιος (cf. CHANTRAINE, *Formation*, p. 244-245).

31. Cf. LEJEUNE, *Phonétique*, p. 63-64 avec la note 7 p. 64 ; BILE, *Dialecte*, p. 178 et 193.

32. Voir les réserves formulées *supra* n. 15.

33. Sauf par Blass et par Jeffery – Morpurgo-Davies, voir *supra*.

34. Le trait vertical visible après διάλσιος ressemble à une barre d'interponction (COMPARETTI, col. 385 ; GUARDUCCI, *IC* II, p. 50). Cette lecture, que j'ai adoptée ci-dessus (cf. n. 13), ne s'oppose pas au rattachement de la conditionnelle aux mots précédents, vu la fréquence des diviseurs dans le texte et la brièveté des séquences séparées (on notera d'ailleurs la présence d'un diviseur à la ligne 9 après σποΦδδάν). Voir à ce sujet P. PERLMAN, « Gortyn : The First Seven Hundred Years, Part II : The Laws from the Temple of Apollo Pythios », *Even More Studies in the Ancient Greek Polis*, Stuttgart 2002, p. 189 : « ... the word clusters thus formed do not always correspond to what we might identify as syntactic or even semantic units ». Toutefois, il ne me paraît pas impossible de voir dans le trait en cause la haste droite d'un A, celle-ci étant souvent presque verticale dans notre inscription (voir par exemple l'A de ΑΛΟΝ, l. 14).

35. Seul Comparetti (col. 391-392), qui tenait à δίαλσις « danse », n'excluait pas que διάλοι pût être formé sur la racine αλ-.

En ce qui concerne l'étymologie, trois solutions ont été proposées :

- ἄλ- de ἀλῆναι, aoriste passif de εἰλέω, degré zéro de la racine *φελ- « rassembler, serrer, ramasser » (van Effenterre, 1946). Cette racine est bien attestée au V^e siècle à Gortyne au participe parfait passif sous les formes καταφελεμένον³⁶ et φευμέναν³⁷ (avec vocalisation du *l* vélaire). Van Effenterre croit la retrouver dans un fragment de loi de Dréros de la fin du VII^e siècles³⁸ où on lit πόλι ἔφαδε διαλήσασι πυλάσι, ce qu'il traduit par « décision de la cité, après consultation (ou dispersion ?) des tribus »³⁹. Outre le problème du sens, qui ressort bien des hésitations de l'auteur (comment interpréter le préfixe δια- ?), l'hypothèse linguistique n'est pas soutenable. L'absence du *digamma* intervocalique⁴⁰ alors que le *w* est noté à la même ligne (ἔφαδε) et qu'il est conservé dans la même racine un siècle et demi plus tard à Gortyne peut surprendre, mais ne constitue pas un obstacle dirimant compte tenu des flottements observés dans le maintien du son *w*⁴¹ et du fait que des différences régionales ont pu exister tant pour la prononciation que pour la notation du phonème⁴². Ce qui, en revanche, ruine l'hypothèse de van Effenterre, c'est que le féminin du participe aoriste passif aurait eu la forme δι(αφ)αλένσα, le dialecte crétois ayant conservé intact le groupe -ns- récent⁴³. Si cette solution doit être abandonnée pour le texte de Dréros, elle doit l'être aussi pour l'inscription d'Axos : il est impossible de rattacher διάλοι à *διαλῆναι et de tenir le substantif διάλοισ pour un dérivé de la racine *φελ-. En effet, s'il est vrai que les noms d'action en -τις sont normalement formés sur le degré zéro de la racine (δόσις, βάσις, etc.), « aux verbes du type ποιέω répondent des dérivés en -ησις comme ποιήσις »⁴⁴. C'est le cas de εἰλέω, pour lequel sont attestés les composés κατείλησις et συνείλησις⁴⁵. Il n'est donc même pas nécessaire de tester cette hypothèse pour le sens.

- ἄλλ- de ἄλλομαι (Comparetti). La διάλοισ serait une danse guerrière bondissante, comparable à la βίβασις des Spartiates décrite par Pollux⁴⁶. L'interprétation se fonde notamment sur l'attestation du substantif ἄλοισ (« saut, bond », Aristote, *Eth. Nic.*, 1174 a 31) et du verbe διάλλομαι (« sauter par-dessus », Xénophon, *Art équ.*, VIII, 3 ; VIII, 8). Elle est défendable sur le plan linguistique, et le recrutement de danseurs par une cité florissante comme l'était

36. *IC IV*, n° 72, X, l. 35 et XI, l. 13-14, p. 140 (καταφελεμένον τὸμ πολιατῶν « les citoyens étant assemblés »).

37. *IC IV*, n° 80, l. 14-15, p. 183 (κατ' ἄγορᾶν φευμέναν « devant l'assemblée réunie »).

38. Publié dans l'article cité *supra* n. 21 et réédité dans *Nomima I*, n° 64, p. 270-271.

39. *Nomima I*, *loc. cit.*

40. Pourtant attesté en composition avec δια- : διαφειπάμενος *IC IV*, n° 72, IX, p. 138, l. 27 ; διαφάκσαι *IC IV*, n° 46, p. 104-106, B l. 4.

41. Voir l'exposé des faits crétois chez BILE, *Dialecte*, p. 113-117.

42. Selon E. KIECKERS, *Die lokalen Verschiedenheiten im Dialekte Kretas*, Marburg 1908, p. 22-26, le son *w* aurait été moins fréquemment noté et aurait disparu plus tôt dans la partie orientale de l'île, mais le manque d'homogénéité des données interdit d'en tirer des conclusions définitives.

43. LEJEUNE, *Phonétique*, p. 129-130.

44. CHANTRAINE, *Formation*, p. 279, avec de nombreux exemples.

45. *DELG*, s.v. 1 εἰλέω.

46. Pollux IV, 102, p. 231 Bethe.

Axos à l'époque archaïque⁴⁷ n'aurait rien d'étonnant : la circulation des artistes dans le monde grec antique est un phénomène bien connu et l'on dispose en particulier, à la même époque et dans la même région, d'un fragment de réglementation concernant peut-être l'installation de musiciens (en l'occurrence un joueur de cithare) à Eleutherna⁴⁸. Mais le contexte s'y prête difficilement, car il faudrait admettre que les danses en question se déroulaient dans l'*andreion*⁴⁹, ce que rien ne permet de supposer. Certes, les Crétois de cités alliées s'invitaient mutuellement à l'*andreion* lors des fêtes officielles⁵⁰, mais c'était pour y partager un repas (syssitie). Si les danses (χοροί) et les compétitions sportives (δρομοί) faisaient aussi partie des festivités communes accompagnant la conclusion des traités d'époque hellénistique⁵¹, leur mention n'y est jamais associée à celle de l'*andreion*. Au contraire, dans une inscription archaïque d'Eltynia⁵², la « place de danse » (au datif χοροῦ) figure dans une énumération de lieux publics où les agressions sont réprimées, à côté (et distinctement) de l'*andreion* et

47. L. SJÖGREN, *Cretan Locations. Discerning Site Variations in Iron Age and Archaic Crete (800-500 B.C.)*, Oxford 2003, p. 35-36, 102 ; M. H. HANSEN, T. H. NIELSEN eds., *An Inventory of Archaic and Classical Poleis*, Oxford 2004, p. 1153-1154 (PERLMAN). Axos a longtemps contrôlé l'important sanctuaire de Zeus dans la grotte de l'Ida. Voir les témoignages archéologiques chez P. FAURE, *Fonctions des cavernes crétoises*, Paris 1964, p. 124-126, H. VERBRUGGEN, *Le Zeus crétois*, Paris 1981, p. 97-98, et plus récemment K. SPORN, *Heiligtümer und Kulte Kretas in klassischer und hellenistischer Zeit*, Heidelberg 2002, p. 224-225.

48. *IC* II, XII (Eleutherna), n° 16 Ab, l.1, p. 156-157; *Nomima* I, n° 26, p. 118-119. Dans notre texte aussi, les mots αἱ δ' ἐπέλθοιεν (l. 4-5), s'ils se rapportent aux travailleurs embauchés, pourraient signifier que ceux-ci venaient d'ailleurs. Telle est l'interprétation de Guarducci (*loc. cit.*), comme aussi de van Effenterre-Ruzé (*op. cit.*, p. 124), qui développent toutefois l'hypothèse d'un retour d'émigrés. Cette question est hors de mon propos.

49. À moins de donner à *andreion* le sens général d'« association, groupe d'hommes » (synonyme d'hétairie), ce qui ne me paraît pas acceptable dans ce contexte : dans les inscriptions crétoises, il s'agit généralement d'un bâtiment (voir déjà G. BUSOLT, H. SWOBODA, *Griechische Staatskunde* II, Munich 1926, p. 698 et 755-756 avec la bibliographie), surtout lorsque le mot est au singulier : « ἀνδρεῖον ... kann nur mit Männerhaus übersetzt werden » (E. KIRSTEN, *Das dorische Kreta*, Leipzig 1942, p. 128-129). Voir aussi GUARDUCCI, *IC* IV, p. 48, G. MARGINESU, *Gortina di Creta, Prospettive epigrafiche per lo studio della forma urbana*, Athènes 2005, p. 44-46, et, dernièrement, S. WALLACE, *Ancient Crete. From Successful Collapse to Democracy's Alternatives, 12th to 5th Centuries BC*, Cambridge 2010, p. 384-390, et B. L. ERICKSON, « Public Feasts and Private Symposia in the Archaic and Classical Periods » dans *ΣΤΕΓΑ, The Archaeology of Houses and Households in Ancient Crete*, Princeton 2011, p. 381-391, avec les renvois aux travaux récents de Haggis, Viviers, etc. – On notera que le mot est ici employé dans son sens premier, le suffixe –ήιον/είον ayant servi anciennement à désigner des lieux où travaillent (ou se tiennent) des catégories de personnes sur le nom desquelles il est appliqué : ex. χαλκείον, κεραμείον, γυναικείον et, en crétois même, πρυτανείον, ἀρχεῖον (cf. CHANTRAINE, *Formation*, p. 61).

50. Voir par exemple le traité d'isopolitie entre Hiérapytna et Praisos (fin du III^e s.), *IC* III, III (Hiérapytna), n° 4, p. 43-49, l. 38-40 (CHANOTIS, *Verträge*, n° 28, p. 255-264 et notamment p. 261).

51. Traité d'isopolitie entre Hiérapytna et Praisos (début du III^e s.), *IC* III, IV (Itanos), n° 1, p. 78-81, l. 68-78 (CHANOTIS, *Verträge*, n° 5, p. 185-190) et, probablement, traité d'amitié, d'alliance et d'isopolitie entre Lato et Olonte (fin du II^e s.), *IC* I, XVI (Lato), n° 5, p. 116-124, l. 44 (CHANOTIS, *Verträge*, n° 61A, p. 358-361) où χορός est restitué par Chaniotis.

52. *IC* I, X (Eltynia), n° 2, p. 90-92, l. 6 (*Nomima* II, 1995, n° 80, p. 290-292).

du local de l'*agéla*⁵³. Au reste, l'aménagement et les dimensions relativement modestes des édifices dans lesquels on a cru pouvoir reconnaître des *andreia*⁵⁴ ne sont guère compatibles avec une utilisation comme lieu de danse.

Enfin, l'hypothèse de Comparetti se heurte à une autre difficulté : la conditionnelle [α] ἰ διάλοι, qu'il met en rapport avec διάλοις mais dont on ne voit pas quel pourrait être le sujet⁵⁵, comporterait une forme d'un « fin qui ignoto attivo διάλλω per διάλλομαι »⁵⁶. J'y vois une raison de plus pour écarter cette interprétation.

- ἀλ- de ἀλδαίνω « faire croître », ἀλθαίνω (aor. ἄλθετο) « cicatriser, (se) guérir », latin *alo* « faire croître, nourrir » (Baunack, Skias⁵⁷ et, avec des doutes, Guarducci, Jeffery – Morpurgo-Davies, Koerner, van Effenterre 1994 et Martínez-Fernández). Si cette racine, très tôt concurrencée par celle de τρέφω, ne semblait pas jusqu'à présent avoir fourni en grec un verbe radical du type de *alo*, on connaissait toutefois, à côté des formes à suffixe⁵⁸ attestées dès l'épopée, un adjectif verbal ἄν-αλτος « insatiable », également homérique, dans lequel il est permis de reconnaître, en composition, le correspondant morphologique exact du latin *altus*⁵⁹. Par ailleurs, les grammairiens et lexicographes nous ont conservé le substantif ἄλσις, glossé ἀύξησις « croissance » et rapproché d'un ἄλδω non attesté en grec classique⁶⁰.

Mais un autre élément, peut-être plus intéressant encore pour la compréhension de notre passage, semble avoir échappé jusqu'à présent aux commentateurs : c'est la glose d'Hésychius ἄλτρον · μισθός⁶¹ citée à juste titre par Chantraine⁶², qui interprète « ce qui assure la nourriture ». Point n'est besoin d'insister sur l'apport précieux d'Hésychius à l'étude des dialectes et notamment du crétois, dont de nombreuses gloses, parfois dépourvues d'indication géographique, nous ont conservé des particularités lexicales souvent confirmées par les

53. Sur tout ceci, voir CHANIOTIS, *Verträge*, p. 127 et n. 783.

54. Voir L. SJÖGREN, *Fragments of Archaic Crete, Archaeological Studies on Time and Space*, Uppsala 2008, p. 83-84; B. L. ERICKSON, *op. cit.*, p. 388.

55. N'y aurait-il qu'un seul danseur ?

56. COMPARETTI, col. 391-392.

57. Avec l'erreur mentionnée *supra* n. 17.

58. Pour la différence entre les suffixes -dh- et -d-, voir E. BENVENISTE, *Origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris 1935, p. 190, et DELG, s.vv. ἀλδαίνω et ἀλθαίνω.

59. Dont le rapport sémantique avec *alo* n'était plus perceptible (mais cf. *ad-ultus*). Voir DELG, s.v. ἄναλτος ; A. ERNOUT, A. MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris 1967, s.v. *alo*.

60. Par exemple, Hérodien, *Περὶ Ὁρθογραφίας*, s.v. ἀλωή, Lentz, *Gr. Gr.* 3.2, p. 473, l. 31 ; Hésychius, s.v. ἄλσεα, α 3268 Latte. Le mot ἄλσις figure dans le LSJ (« growth ») et dans le DGE (« crecimiento »), mais n'est pas cité dans le DELG.

61. α 3280 Latte.

62. DELG, *loc. cit.*

inscriptions⁶³. Dans un contexte où il est question à la fois de τροφή et de μισθός, l'hypothèse d'un substantif δίαλισς de sens apparenté à ces deux notions mérite donc, à tout le moins, un examen attentif.

Tout d'abord, quel sens donner à δια-? En tant que préverbe, δια- peut marquer : 1. la dispersion, la dissociation, la différence (et la supériorité) ; 2. la disposition, l'organisation (et la précision) ; 3. la continuité ou la persistance dans un état ou une action⁶⁴. Pour une racine signifiant « alimenter », seules la première et la troisième nuance peuvent convenir. À partir de là, deux traductions sont théoriquement envisageables.

Si l'on privilégiait la notion de μισθός, comme il est tentant de le faire à la suite d'Hésychius, δίαλισς impliquerait l'octroi d'une rémunération durable (δια- marquant la persistance comme dans διατρέφω, attesté chez Xénophon, *Mém.* II, 7, 6), versée en nature sous forme de denrées alimentaires, ce qui cadre parfaitement avec les usages attestés par les témoignages épigraphiques⁶⁵. Toutefois, si suggestif que soit ce rapprochement, on ne saurait entendre ἰν ἀντροῖδι δίαλισς comme le « versement d'un salaire (en nature) dans l'*andreion* ». En effet, outre l'absurdité d'une telle interprétation, il ressort du contexte que ce n'est pas le μισθός mais la τροπά qui est liée à l'*andreion*, comme l'indique, à la ligne 15, la séquence ἀτέλειαν καὶ τροπὰν ἰν ἀντροῖδι, qui reprend les termes τροπᾶς et ἀτελείας des lignes 2-3. Or la *trophè*, comme l'*ateleia*, ne fait pas partie du *misthos* et en est même clairement distinguée. Notre texte et surtout le contrat de Spensithios cité plus haut⁶⁶, qui est mieux conservé, ont été étudiés par Will dans un article important⁶⁷ où il remarque que, dans ces documents, la *trophè* et l'*ateleia* sont mentionnées en premier lieu et qu'elles constituent la « condition fondamentale du contrat ». Comme le scribe de Datala, les hommes engagés par Axos, dont nous apprenons aux lignes 3-4 qu'ils sont passibles d'une amende journalière, exercent un métier ou un art (τέκνα) jugé digne de la *tropa* et de l'*ateleia* ; c'est le sens qu'on

63. Voir notamment G. M. KLEEMANN, *De universa creticae dialecti indole, adiecta glossarum creticarum collectione*, Halle 1872 ; plus récemment, B. MARZULLO, « Hesychie glossae cretensibus tribuendae vel emendandae », *Πεπραγμένα του Β' διεθνούς κρητολογικού συνεδρίου*, Athènes 1968, B, p. 126-129.

64. E. SCHWYZER, A. DEBRUNNER, *Griechische Grammatik*, II, Munich 1950, p. 449-450 ; J. HUMBERT, *Syntaxe grecque*³, Paris 1960, p. 334-335.

65. Voir les textes cités *supra* n. 7, 8 et 10.

66. Voir la référence n. 4.

67. E. WILL, « Notes sur ΜΙΣΘΟΣ », *Hommages à Claire Préaux*, Bruxelles 1975, p. 426-438 (repris dans *Historica graeco-hellenistica*, Paris 1998, p. 569-582). Voir aussi P. SCHMITT PANTEL, *op. cit.*, p. 71-73.

peut, me semble-t-il, tirer des lignes 2-3, δοκῆν ἀκσία ἡμῆν τᾶς τροπᾶς] καὶ τᾶς ἀτελείας ἀ τέκνα⁶⁸. Ils sont donc nourris par la cité, et le *misthos* dont ils encourent la perte apparaît comme une « gratification venant en sus de la rémunération alimentaire » liée à leur fonction⁶⁹.

On comprend mieux, dès lors, l'imbrication des termes *misthos*, *tropa* et *altron*. La notion d'entretien alimentaire à l'*andreion*, que l'on pourrait comparer *mutatis mutandis* à la *sitesis* au prytanée de l'Athènes classique, est exprimée dans nos textes par le terme τροπά, ce qui se justifie aisément par la prépondérance de la famille de τροφέω, bien attestée en dorien. Mais des dérivés de la vieille racine ἄλ-, s'appliquant notamment au salaire, s'étaient maintenus dans le dialecte et une confusion a pu intervenir avec τροπά⁷⁰ en raison du fait que le μισθός était à l'origine, et encore à cette époque en Crète, constitué essentiellement de denrées alimentaires. Il est donc préférable de voir dans διάλσις un nom d'action archaïque indiquant la répartition de ces vivres (premier sens du préverbe)⁷¹, ce qui confirme de toute manière l'intuition exprimée par Guarducci dans le commentaire des *IC*. C'est bien l'entretien à l'*andreion* qui est évoqué à la ligne 8, comme aux lignes 2 et 15 de notre fragment, et il est vraisemblable que les mots τᾶς ἰν ἀντροῖδι διάλσις étaient précédés d'un verbe précisant que les intéressés, même privés de leur *misthos*, ne perdraient pas le droit d'être nourris à l'*andreion*⁷².

Ce point étant acquis, il reste à analyser la séquence .ΙΔΙΑΛΟΙ en y incluant les deux mots suivants, lesquels sont suivis d'un trait de séparation : .ἰδιαλοι ἐπὶ σποφδδάνι. J'ai déjà mentionné⁷³ les réserves formulées par Guarducci en ce qui concerne l'établissement du texte. L'interprétation qui suit est donc suggérée avec toute la prudence qui s'impose. La

68. Je suis sur ce point KOERNER, *IGT*, p. 352-353, qui traduit : « die Handwerkskunst wert sei des Unterhalts und der Steuerfreiheit », sans se dissimuler le caractère « peu grec » de la construction. Blass, Guarducci et van Effenterre voyaient aussi dans τέκνα l'équivalent de τέχνη en crétois archaïque, contrairement à Comparetti qui cherchait à identifier un composé dérivé de τέκνον. En dernier lieu, P. PERLMAN (« Tinker, Tailor, Soldier, Sailor : The Economies of Archaic Eleutherna, Crete », *CIAnt* 23, 2004, p. 114, n. 106) lit [τ]ὰ τέκνα et en fait un accusatif sujet de ἡμῆν désignant les descendants du contractant.

69. E. Will attribue ainsi au μισθός crétois un sens qui n'est guère éloigné du sens premier qu'il identifie chez Homère, à savoir « la récompense honorable d'un acte honorable et convenu entre les parties » [*op. cit.*, p. 428 (572)].

70. Sur la distinction (pas toujours observée) entre τροφή et μισθός dans l'Athènes du IV^e siècle, voir P. SCHMITT PANTEL, *op. cit.*, p. 172 sq.

71. On sait, notamment par l'historien Dosiadas (*FGrHist* 458 F 2), que les syssities crétoises étaient alimentées par un système de perception de l'impôt sur la récolte, dont le produit était redistribué aux hétaires (*andreia*). Sur le rôle des καρποδαῖσται « répartiteurs de récoltes » et le fonctionnement du système d'approvisionnement des syssities (en relation avec le commentaire de *IC* IV, 77), voir notamment R. DARESTE, B. HAUSSOULIER, TH. REINACH, *Recueil des inscriptions juridiques grecques* II, Paris 1898, p. 323-324 ; R. F. WILLETTS, « Καρποδαῖσται », *Philologus* 105 (1961), p. 145-147 ; KOERNER, *IGT*, n° 152, p. 430-433 ; *Nomima* I, n° 49, p. 202-205.

72. C'est ce qui semble ressortir des dernières lignes conservées du texte, où, après avoir indiqué les obligations des travailleurs en matière de sacrifices (l. 12-13), le règlement stipule qu'ils seront dispensés de toute autre charge et bénéficieront de la *tropa* (l. 14-15).

73. *Supra* n. 15.

plupart des commentateurs ont choisi de lire [α]ἰ διάλοι⁷⁴. La restitution de [α]ἰ me paraît paléographiquement justifiable à la lecture du fac-similé⁷⁵. On retrouve la conjonction hypothétique αἰ, construite avec un optatif (présent ou aoriste)⁷⁶. Si, comme on l'a proposé jusqu'à présent, le verbe appartenait à la même racine, il faudrait y voir un aoriste radical δι-άλοι. Deux interprétations seraient alors possibles : soit le verbe, de sens actif (« nourrir, entretenir, distribuer la τροπά »), a pour sujet la cité (ou quelque autorité de la cité), mais l'absence de complément d'objet direct est embarrassante ; soit – ce qui est plus satisfaisant pour la construction – le sujet est l'un des travailleurs concernés⁷⁷, mentionné plus haut dans la partie perdue du texte, et il faut donner au verbe un sens intransitif ou moyen (« se nourrir à l'*andreion*, bénéficiaire de la *tropa* »). Cette hypothèse pourrait être justifiée en invoquant un état ancien de la langue dans lequel la distinction entre les voix n'était pas encore parfaitement établie⁷⁸. On supposerait alors qu'à date ancienne avait existé, à côté du présent suffixé ἀλδαίνω et de son aoriste ἤλδον⁷⁹, dont l'emploi est toujours transitif/causatif⁸⁰, une forme radicale (aoristique ?) *ἄλω de sens absolu/intransitif « se nourrir, se développer », avec le nom d'action correspondant ἄλωσις « action de se nourrir, croissance »⁸¹. [A]ἰ διάλοι devrait alors être compris « s'il était entretenu (à l'*andreion*) » plutôt que « si (la cité) l'entretenait ».

74. On pourrait aussi, en adoptant un raisonnement inverse de celui de Jeffery – Morpurgo-Davies (*supra* n. 26), chercher pour la séquence ἰδιαλο une interprétation en rapport avec celle proposée pour *SEG* 27, 631, B l. 4 (sans doute un adjectif en – αλος formé sur ἴδιος), mais cette voie me paraît sans issue dans notre contexte.

75. Voir *supra* n. 34.

76. Pour l'emploi de l'optatif, voir *infra* n. 112.

77. Le fait que la disposition en cause s'applique à un seul travailleur ne pose pas de problème puisqu'elle est apparemment destinée à faire face à une situation particulière (voir plus loin).

78. Ainsi, il n'est pas rare de trouver, notamment chez Homère, des verbes à flexion active qui ont un sens moyen. Cf. E. SCHWYZER, A. DEBRUNNER, *op. cit.*, p. 225-229 ; CHANTRAINE, *Gr. H.*, II, p. 169-173. C'est notamment le cas d'aoristes (anciens) à flexion active répondant à des présents moyens : ex. ἐάλων en face de ἀλίσκομαι « être pris », construit sur une racine signifiant « détruire, consommer » (autres exemples chez E. SCHWYZER, A. DEBRUNNER, *op. cit.*, p. 227-228 et CHANTRAINE, *Gr. H.* II, p. 173). On dispose en l'occurrence d'un parallèle sémantique exact : en face du transitif ἐθρεψα, l'épopée use aussi d'un aoriste actif ἔτραφον, employé surtout dans de vieilles formules de fin d'hexamètre (γενέσθαι τε τραφέμεν τε, τραφον ἦδ' ἐγένοντο), qui a presque toujours la valeur moyenne « être nourri, élevé ; grandir » et ne se distingue pas pour le sens de l'autre aoriste intransitif ἐτράφην (CHANTRAINE, *Gr. H.* I, p. 390 ; II, p. 172. Sur une dizaine d'occurrences, il existe un seul exemple d'emploi transitif (*Il.* XXIII, 90), non relevé par Chantraine. Cf. CL. MOUSSY, *Recherches sur τρέφω et les verbes grecs signifiant « nourrir »*, Paris 1969, p. 61-62). L'article suggestif de P. DEMONT, « Remarques sur le sens de τρέφω », *REG* 91, 1978, p. 358-384, permet de mieux comprendre ce phénomène en mettant en lumière le lien qui existait, dans l'univers conceptuel grec, entre la notion de « croissance » et celle de « coagulation, solidification », qui rend compte de nombreux emplois du verbe depuis l'épopée : ainsi, τρέφω peut souvent être traduit par « prendre corps, prendre » (pour un fromage, un liquide, un embryon, etc.). Voir notamment les p. 375-376 pour l'interprétation de τραφον ἦδ' ἐγένοντο (« prirent corps et naquirent »).

79. Attesté au participe dans un fragment d'Eschyle (47a, l. 815 Radt).

80. Il est à noter qu'en crétois le verbe τρέφω est utilisé au thème de présent (sous la forme dorienne τραπίω/τραπίω) avec le sens actif de « nourrir, élever » (plusieurs exemples dans les *Lois* de Gortyne).

81. Voir *supra* n. 60.

Cette hypothèse est toutefois difficilement acceptable. Outre qu'elle nécessite la reconstitution d'une forme non attestée, elle se heurterait surtout à un problème de syntaxe. Faute de conjonction de coordination ou de particule de liaison, la proposition conditionnelle se rattacherait à ce qui précède⁸², alors qu'on s'attendrait à ce que la phrase s'achève sur le substantif διάλοισ, la conjonction αἰ introduisant normalement une nouvelle disposition⁸³. Or le texte peut, sans être corrigé, se couler dans cet ordre logique ; il suffit pour cela de couper αἰ δ'ιάλοι et d'interpréter ἰάλοι comme l'optatif présent⁸⁴ du verbe ἰάλλω (ιάλλω) «mettre en mouvement, envoyer, lancer» avec le sens intransitif de «s'élancer, partir». Cet emploi se rencontre déjà chez Hésiode, *Théogonie*, 269, où le verbe a pour sujet les Harpyes s'élançant dans les airs : μεταχρόνιαι γὰρ ἰάλλον. Dans deux passages d'Aristophane (*Guêpes*, 1348, et *Paix*, 432), le composé ἐφιάλλω a également le sens intransitif de «s'élancer vers, s'occuper de, entreprendre». Peut-être ces cas pourraient-ils d'ailleurs être tirés de leur isolement ; il existe en effet, en prose dorienne où ἰάλλω est bien attesté, plusieurs occurrences du verbe dont l'interprétation serait, semble-t-il, facilitée si l'on y reconnaissait un intransitif.

- Dans Thucydide V, 77, 8, où l'historien cite un traité en laconien entre les Lacédémoniens et les Argiens qui se clôt comme suit : Ἐπιδείξαντας δὲ τοῖς ξυμμάχοις ξυμβαλέσθαι, αἷ κα αὐτοῖς δοκῆ. Αἰ δὲ τι δοκῆ τοῖς ξυμμάχοις, οἴκαδ' ἀπιάλλην, les commentateurs peinent à rendre compte des mots οἴκαδ' ἀπιάλλην en tentant d'identifier un complément d'objet direct non exprimé⁸⁵. Or, trois lignes plus bas (ch. 78), après l'acceptation des Argiens, on voit l'armée lacédémonienne quitter le territoire de Tégée pour rentrer chez elle (ἐπ' οἴκου). Il n'est donc pas impossible que ἀπιάλλην se réfère à un mouvement de troupes, auquel cas l'emploi intransitif serait plus naturel : «si les alliés sont d'accord, ils (leurs troupes) rentreront chez eux»⁸⁶.

- Un autre cas du verbe ἰάλλω à l'actif sans complément d'objet direct est celui du participe aoriste ἰάλας, ingénieusement identifié par A. C. Cassio dans une lamelle oraculaire de Dodone datée du IV^e siècle av. J.-C.⁸⁷. Tel que rétabli par Cassio, le texte conservé de cette

82. L'asyndète, régulièrement employée dans les *Lois* de Gortyne pour marquer le passage à un sujet nouveau ou partiellement nouveau (voir le relevé des exemples chez R. WILLETTS, *The Law Code of Gortyn*, Berlin 1967, p. 4), est exclue dans le présent contexte, compte tenu de l'emploi fréquent de la particule δέ (l. 4, 7, 11, 12, 14).

83. L'interprétation développée ci-après m'a été suggérée, avec les références, par M. L. DUBOIS, que je tiens à remercier pour cette précieuse contribution ainsi que pour les encouragements et les conseils qu'il m'a prodigués.

84. Sans notation de la géminée, ce qui est courant dans le dialecte à cette époque (BILE, *Dialecte*, p. 153-155, voir d'ailleurs ἄλδν à la ligne 14 du même texte).

85. Voir notamment J. DE ROMILLY dans l'éd. de la C.U.F., tome III, Paris 1967, p. 160, n. 1 ; S. HORNBLLOWER, *A Commentary on Thucydides III*, Oxford 2008, p. 200-201. Que désigne οἴκαδε (Sparte ou les cités alliées) ? Et si le verbe est transitif, qu'envoie-t-on à la maison ? une copie du texte ? des ambassadeurs (qui ne sont pas présents puisque, comme le note S. Hornblower, le texte n'est pas le produit d'une conférence internationale mais simplement une proposition de conciliation soumise par les Spartiates aux Argiens dans un premier temps) ?

86. Cf. Thuc. VI, 47, 1 (ἀποπλεῖν οἴκαδε) ; II, 68, 3 (οἴκαδε ἀναχωρήσας).

87. A. C. CASSIO, « Enquiries and Responses : Two Lead Tablets from Dodona » dans *Φωνῆς χαρακτήρ ἑθνικός*, Actes du V^e Congrès international de dialectologie grecque, Athènes 2007, p. 29-34. Pour les éditions et interprétations précédentes, voir E. LHÔTE, *Les lamelles oraculaires de Dodone*, Genève 2006, n° 97, p. 208-210.

inscription lacunaire se lit : [Ὁ δείνα (ἦ) ἐς] Ἀπολλωνίαν πλεύσας ἢ ἰάλας τῶν τη[νεῖ ἀπ]εόντων πυνθάνοιτο. En me ralliant à l'hypothèse du linguiste italien selon laquelle le consultant serait un habitant de la côte illyrienne désireux de reprendre contact avec un groupe d'Apolloniates, je serais tenté de traduire, en donnant au verbe un sens intransitif : « (Untel demande) s'il doit se rendre à Apollonia par mer (πλεύσας) ou par terre (ἰάλας, littéralement « en faisant un saut jusque là ») pour obtenir des renseignements sur ceux qui s'y trouvent »⁸⁸.

- À côté de ces formes indiscutablement actives, une forme avec aspirée initiale ΗΙΑΛΕ, que l'on s'accorde généralement à interpréter comme un aoriste passif *hiálē*, apparaît deux fois, toujours à l'époque classique et dans des contextes doriens⁸⁹ : un décret laconien de Délos⁹⁰ et une lamelle de plomb d'Himère, colonie eubéenne au dialecte mêlé de dorien⁹¹. Voyons les textes : dans l'expression ΗΙΑΛΕ τὰ τέλε τῶν Λακεδαιμονίων ἐς Δᾶλον, il paraît aujourd'hui assuré que τὰ τέλη désigne les autorités ou les magistrats de Sparte⁹², et non un tribut que les Spartiates se seraient engagés à verser au sanctuaire après leur victoire sur Athènes⁹³. Dès lors, bien que rien ne s'oppose à voir dans ΗΙΑΛΕ un aoriste passif, cette graphie pourrait tout aussi bien recouvrir l'actif intransitif *hiále* : « Les magistrats des Lacédémoniens se sont rendus à Délos ».

- Quant à la lamelle d'Himère, où se lisent sur la face extérieure les mots Εὐοπίδας *hiále* | Διεύχης : Λ/λοχαγός | Δαίτις, on ne saurait en proposer qu'une interprétation conjecturale, faute de pouvoir déchiffrer la face intérieure, qui est très mutilée. Sans exclure qu'il puisse s'agir de la suscription d'une lettre donnant le nom de l'expéditeur (*hiále* transitif avec complément sous-entendu : « Euopidas a envoyé (la présente) » ou d'un message militaire (*hiálē* aor. passif, *λοχαγός* nom commun : « Euopidas a été envoyé... »)⁹⁴, il reste que la

88. Cassio comprend : « (... asks the oracle) whether he should collect information on those who are away in Apollonia, either by sailing (himself there) or sending (other people) ». Toutefois, dans les parallèles qu'il invoque à l'appui de sa traduction de *ιάλλω* «envoyer un messager ou une ambassade », le complément d'objet est toujours exprimé, comme d'ailleurs dans tous les emplois transitifs anciens de *ιάλλω*.

89. Ces formes me paraissent confirmer l'étymologie proposée par M. LEUMANN, *Homerische Wörter*, Bâle 1950, p. 80, n. 45, qui interprétait *ιάλλω* comme un présent factitif à redoublement bâti sur la racine de *ἄλλομαι*. Chantraine, qui, à la suite de Frisk, ne tenait compte que de *ἐφιᾶλλω* chez Aristophane, avait tendance à attribuer l'aspiration à une étymologie populaire (cf. *DELG*, s. v.), comme le faisait déjà Eustathe, 1403, 16. Mais voir la glose d'Hésychius η 933 *Λαττε ἠφίαλεν · ἐπεχείρησεν*.

90. *ID* 87, l. 2, ca 400.

91. L. DUBOIS, *Inscriptions grecques dialectales de Sicile*, Rome 1989, n° 11, l. 1, p. 13-14, date : 475-450.

92. Voir le préambule du décret des éphores, de la même époque, cité par Plutarque dans *Lysandre*, 14, 8 : Τάδε τὰ τέλη τῶν Λακεδαιμονίων ἔγνω.

93. Comme le pensait M. GUARDUCCI, *Epigrafia greca*, I, Rome 1967, p. 284-285, et plus récemment P. J. RHODES, R. OSBORNE, *Greek Historical Inscriptions*, Oxford 2003, n° 3, p. 18-19. Sur l'interprétation de l'ordonnance lacédémonienne, voir en dernier lieu V. CHANKOWSKI, *Athènes et Délos à l'époque classique. Recherches sur l'administration du sanctuaire d'Apollon délien*, Athènes 2008, p. 169-170, avec la bibliographie.

94. Interprétation suggérée par L. DUBOIS, *loc. cit.*

nature du support peut orienter vers l'hypothèse d'une *defixio*⁹⁵. Dans ce cas, *híale* serait, ici aussi, un aoriste actif intransitif au sens de « il est parti », c'est-à-dire « il est mort » (équivalant à *ἔρρει*).

Revenons à nos deux lignes de l'inscription d'Axos, dont le sens pourrait alors être reconstruit comme suit : après avoir traité d'infractions entraînant des amendes et la privation de salaire (avec maintien de la *tropa*), la réglementation envisagerait le cas où l'artisan concerné est amené à abandonner, momentanément sans doute, le travail pour lequel il a été embauché.

Les deux mots suivants ([α]ἰ δ'ιάλοι ἐπὶ σποφδδάν) ne me semblent pas avoir été bien compris. Il y a lieu d'écarter, tout d'abord, la version de Comparetti⁹⁶ (σποφδδάν = σπονδήν) qui, bien que séduisante pour le sens, est phonétiquement impossible. C'est une forme crétoise équivalant à σπουδήν qu'il faut lire, comme l'ont bien vu tous les autres commentateurs⁹⁷. Comment l'interpréter ? Blass et Guarducci ne se prononcent pas. Van Effenterre – Ruzé traduisent (dubitativement) « pour le zèle ». Le seul qui se soit intéressé de plus près à ce passage est A. Martínez-Fernández dans son article déjà cité consacré à l'emploi des prépositions en crétois⁹⁸. Il interprète ἐπὶ σποφδδάν comme une locution adverbiale de manière et traduit « si les concede puntualmente la manutención ». Or, dans les exemples sur lesquels il se fonde (ἀπὸ σπουδῆς, ἐπὶ σπουδῆς, σὺν σπουδῆ), σπουδή signifie « sérieux, soin, sollicitude » et, d'autre part, les parallèles qu'il invoque à l'appui d'une construction adverbiale de ἐπί + accusatif (ἐπὶ ἴσον, ἐπὶ τὸ σωφρονέστερον) ne sont pas comparables, car on n'y trouve que des adjectifs neutres et non des substantifs abstraits⁹⁹. Il est préférable, à mon avis, de partir du sens ancien de σπουδή. Dans l'épopée, ce mot, généralement au datif, signifie presque toujours « difficulté, effort »¹⁰⁰. Par ailleurs, dans l'étude susmentionnée, Martínez-Fernández analyse bien les emplois en crétois de ἐπί suivi d'un nom abstrait à l'accusatif indiquant le but¹⁰¹. Il cite notamment l'expression καλέσαι ἐπὶ ξένια (ou ἐπὶ ξενισμόν) employée dans les traités d'époque hellénistique, qu'il rapproche à juste titre de tournures identiques ou analogues largement attestées chez Homère et en ionien-attique¹⁰². C'est de cette catégorie que

95. D. R. JORDAN, « A Survey of Greek Defixiones Not Included in the Special Corpora », *GRBS* 1985, p. 151-197, cite le plomb d'Himère dans sa liste, mais sans certitude vu l'état du texte (entre le n° 111 et le n° 112, p. 177-178) : « I report the tablet here because it may in fact be a defixio. » L. Dubois, *per litteras*, n'exclut pas non plus cette hypothèse.

96. Col. 392.

97. L'emploi de *φ* pour noter le second élément d'une diphtongue en *-u* est banal en crétois ancien (BILE, *Dialecte*, p. 105-107, 118). Quant au redoublement du *δ*, il a été expliqué très tôt par la spirantisation de *-d-* (J. BRAUSE, *Lautlehre der kretischen Dialekte*, Halle 1908, p. 37 ; Bechtel II, p. 672, cf. *supra* n. 5). Au contraire, M. BILE voit dans la gémination de la consonne l'indice d'une articulation forte (*Dialecte*, p. 138 et 158-159).

98. Voir référence *supra* n. 27.

99. Idem dans les autres exemples cités par R. KÜHNER, B. GERTH, *Ausführliche Grammatik der griechischen Sprache*³, au paragraphe invoqué par l'auteur (I, p. 505).

100. Exemples : *Od.* XXI, 409 ἄτερ σπουδῆς τάνυσεν ... τόξον ; III, 297 σπουδῆ δ' ἦλυξαν ὄλεθρον ; II, V, 893 τὴν μὲν ἐγὼ σπουδῆ δάμνημ' ἐπέεσσι, etc.

101. *Op. cit.*, p. 112-114.

102. Notamment II, II, 381 ἔρχεσθ' ἐπὶ δεῖπνον (cf. CHANTRAINE, *Gr. H.* II, p. 111).

doit relever le passage de l'inscription d'Axos, pour lequel le meilleur parallèle est sans doute le vers 1199 des *Suppliantes* d'Euripide qui se lit σπουδὴν ἐπ' ἄλλην Ἡρακλῆς ὀρμώμενος «Héraclès s'élançant vers une autre épreuve», avec un sens concret voisin de celui des textes homériques. Je propose donc de traduire comme suit le passage étudié : «s'il partait (s'il était appelé) pour un travail sérieux». On voit par là comment du sens d'«effort»¹⁰³ on a pu passer à celui de «tâche difficile», d'où «sérieux, diligence».

Les dernières lettres de la ligne 8 après le diviseur se lisent ΕΚΣΟΑΙ. et ne permettent aucune interprétation sûre, vu le caractère lacunaire du texte¹⁰⁴. On serait toutefois tenté d'identifier l'adverbe ἔκσο (= ἔξω)¹⁰⁵, qui complèterait adéquatement la séquence en apportant une précision non négligeable, le cas examiné étant alors celui où l'intéressé quitterait le territoire de la cité¹⁰⁶, appelé ailleurs par une tâche importante¹⁰⁷.

Il est temps de résumer. L'inscription est certes trop mutilée pour que l'on puisse tenter d'en reconstituer le sens complet, mais on peut affirmer sans risque de se tromper que ce texte officiel (décret ou contrat-type plutôt que contrat), réglementant les relations entre la cité d'Axos et des artisans (ou artistes) qu'elle a recrutés ou a l'intention de recruter, a pour objet de prévenir ou de régler des situations conflictuelles. Il y est question d'amendes (ζαμιόμεν, l. 4) et de l'obligation faite au personnel concerné de travailler sans salaire durant une période

103. Dans le serment des Drériens du III^e s. (*IC* I, IX, n° 1 A, l. 43, p. 85), qui pourrait être la copie d'un texte plus ancien (*contra* VAN EFFENTERRE, *BCH* 1937, p. 327-332, et CHANIOTIS, *Verträge*, p. 200), le verbe σπεύδω est employé transitivement avec le sens ancien de «s'efforcer de faire» : σπευσίω ὅτι καὶ δύνῃμαι κακὸν τὰ πόλει. – En revanche, dans les traités crétois d'époque hellénistique, σπουδά, généralement couplé à φιλοτιμία, a le sens banal de «zèle, diligence» attesté partout dans la koinè (idem pour le verbe σπεύδω associé à l'adverbe φιλοτιμῶς).

104. Comparetti coupait ἐκς ὃ αἰ (sens ?). Cette lecture, reprise dans les *Nomima*, n'avait pas été adoptée par Blass et Guarducci. Autre tentative de J.-L. PERILLOU, qui rattache ἐκσοαί à ce qui précède et comprend ἐπὶ σπουδῶν ἐκ-σεῦναι, sans autre commentaire, son propos n'étant pas d'interpréter le passage («Les deux ἐς gortyniens», *Ἠδιστον λογοδεῖπνον, Logopédies, Mélanges Taillardat*, Paris 1988, p. 213-220 (p. 219 pour la citation).

105. La forme la plus anciennement attestée en crétois est ἔκσοι au VI^e s. à Gortyne (*IC* IV, n° 64, p. 118-120, réédité dans *Nomima* I, n° 8, p. 50-53, l. 5) ; on la retrouve à Dréros au III^e s. dans le texte cité ci-dessus à la note 103 (B, l. 67, ἔξοι). Selon M. LEJEUNE, *Les adverbess grecs en -θεν*, Paris 1939, p. 280-281 et 339, ce type de formation, que l'on rencontre aussi dans d'autres dialectes, pourrait s'expliquer par l'analogie de οἴκοι (voir aussi BILE, *Dialecte*, p. 212 et n. 233). Ἐξω apparaît à Praisos dans un traité d'époque hellénistique (*IC* III, VI, n° 7, p. 142-146 = CHANIOTIS, *Verträge*, n° 64, p. 383-393, B, l. 12 et 15).

106. Dans les occurrences susmentionnées, ἔξοι s'emploie comme préposition dans des passages où l'opposition intérieur/extérieur concerne précisément le territoire de la cité. À Gortyne : καὶ φοικίαν ἐν Ἀφλῶνι ἔνδος πύργῳ (à l'intérieur de la forteresse) καὶ φοικίαν ἐξοῖ γῶν (en dehors des terres) ; à Dréros : μήτε ἐμ πόλει μήτε ἐκσοῖ τὰς πόλεως.

107. L'interprétation des lettres ΑΙ. qui suivent ἔκσο est ouverte. On pourrait penser à la conjonction polyvalente αἰ (BILE, *Dialecte*, p. 262), employée régulièrement dans le dialecte avec κα et le subjonctif dans un sens temporel (ex., dans le texte de Praisos cité ci-dessus à la n. 105, B, l. 6 : αἰ κ' ἔλθωντι τὰς ἀμέρας «dans le délai d'un jour à compter de leur arrivée»). Autres exemples chez H. JACOBSTHAL, *Der Gebrauch der Tempora und Modi in den kretischen Dialektinschriften*, Strasbourg 1907, p. 116-118. Ici, αἰ serait suivi d'un optatif, comme peut-être plus haut dans notre texte, cf. *supra* n. 11.

déterminée (sans doute à la suite d'une infraction qui pourrait être liée au non-respect d'un délai ou à un refus de travailler¹⁰⁸). C'est ici que s'insèrent les deux lignes analysées, pour lesquelles je propose le sens (hypothétique) suivant : malgré la sanction s'appliquant au salaire (τὸ δὲ μισ[τὸ], l. 7), c'est-à-dire au complément de la *tropa*¹⁰⁹, le travailleur visé continuerait de bénéficier de l'entretien à l'*andreion* (on ne lui couperait pas les vivres, vu le prestige attaché à son métier). Le législateur envisagerait ensuite le cas où l'artisan en cause quitterait Axos, appelé ailleurs (ἔξω) par une mission importante (σπουδή)¹¹⁰. Sans préjuger de la longueur de la lacune, on peut présumer que dans une telle circonstance l'amende ne serait pas perçue (l. 10-11)¹¹¹. Les clauses figurant dans la partie conservée du texte constitueraient en quelque sorte des dérogations accordées à des artisans recherchés, pour lesquelles le recours à l'optatif (ἐπέλθοιεν, ἰάλοι) serait tout à fait justifié¹¹².

Vu le caractère lacunaire de nos sources, le commentaire qui précède repose forcément sur des conjectures, qui pourront paraître audacieuses. Du moins ai-je tenté de les étayer par des arguments philologiques aussi solides que possible. Il eût été difficile d'apporter plus qu'un complément modeste à l'interprétation de l'inscription étudiée. Le principal intérêt de cette recherche est d'avoir identifié la présence, dans le vocabulaire crétois archaïque, d'une famille de mots ancienne, peu attestée en grec en dehors de l'épopée et du domaine ionien-attique¹¹³, mais dont l'usage est assuré par les traces qui en subsistent chez les lexicographes. Si mon hypothèse est avérée, la glose d'Hésychius ἄλτρον · μισθός, qui a chance d'être crétoise, est confirmée indirectement par l'emploi du composé διάλσις dans un contexte où le *misthos*, constitué essentiellement de denrées alimentaires, est associé à la *trophè* (entretien à l'*andreion*) et où les emplois des deux racines de sens voisin se sont naturellement confondus.

108. Voir *supra* n. 11.

109. Voir *supra* n. 69.

110. Il semble que l'intéressé ait eu, en outre, une voie de recours contre la privation de salaire ou une capacité de négociation à ce sujet. C'est ce qui ressort de l'expression περὶ δὲ τὸ μιστὸ αἰ πον-- à la ligne 11 si l'on restitue, comme l'ont fait Comparetti, Blass et Guarducci, une forme du verbe crétois πῶνίω (= φωνέω) qui s'emploie couramment dans des contextes judiciaires avec le sens de « déclarer solennellement (au tribunal), déposer » (voir H. FOURNIER, *Les verbes « dire » en grec ancien*, Paris 1946, p. 103 ; BILE, *Dialecte*, p. 351-352).

111. Pour le sens de (ἰν)θέμεν (τάι) πόλι « verser (une partie d') une amende à la cité », voir BILE, *Dialecte*, p. 327.

112. L'optatif dans les subordonnées conditionnelles, moins fréquent en crétois que le subjonctif, exprime en général une éventualité plus lointaine et s'emploie, à date ancienne et notamment dans les lois de Gortyne, lorsque sont évoqués des cas d'infraction ou d'exception à des dispositions énoncées plus haut. Voir Jacobsthal, *op. cit.*, p. 94 sq. ; BILE, *Dialecte*, p. 254-257.

113. Après Homère, le verbe technique ἀλθαίνω « (se) cicatriser » et ses dérivés sont notamment bien représentés dans le corpus hippocratique. Ex. : *Maladies*, II, 33 : ἐπὴν ἤδη τὸ ἔλκος ἀλθαίνηται. Cf. *Maladies* II, 34, *Fractures*, 9, etc.

Ce cas n'est pas isolé : les affinités lexicales entre l'ionien et le crétois, plus nombreuses qu'il n'y paraît, mériteraient d'ailleurs une étude linguistique et historique approfondie¹¹⁴. Quant à l'emploi de σπουδή au sens ancien de «épreuve, travail important», il relève d'une autre catégorie elle aussi bien représentée : celle des mots ou tournures attestés ailleurs mais qui ont conservé en crétois, et souvent dans ce seul dialecte, une acception proche de celle qui figure chez Homère ou en ionien ancien¹¹⁵.

La suite de l'enquête nous éloigne de la Crète. On ne saurait en effet clore ce tour d'horizon des emplois grecs de la racine *άλ- sans évoquer Ἄλις. À l'époque de Pausanias (V, 10, 1), le nom du sanctuaire d'Olympie était senti comme une altération ancienne de ἄλλος « bois sacré ». On a justifié ce rapprochement en posant *άλτ-γος, construction que Chantraine juge « bizarre »¹¹⁶, estimant par ailleurs que le rattachement de ces mots à la racine άλ- « nourrir » ne serait pas satisfaisant pour le sens. Frisk¹¹⁷ reconnaît que l'hapax ἄλμα, synonyme de ἄλλος conservé chez Lycophron (*Alexandra*, 319), s'explique le plus naturellement à partir de la racine *άλ-, mais, comme Chantraine, il a peine à admettre l'évolution de sens à partir de noms verbaux signifiant « croissance » (« semantisch ziemlich blass und nichtssagend »).

Ce scepticisme me paraît excessif. Je serais tenté de suivre l'interprétation de M. Casevitz,¹¹⁸ qui lie la notion de croissance à la présence d'un point d'eau et, s'appuyant notamment sur des passages de Strabon¹¹⁹ et de Xénophon¹²⁰ où le sanctuaire est associé à l'Alphée et au Cladéos, considère que « l'*Altis* serait à l'origine le lieu fertile (boisé), à proximité du cours d'eau ». Il reste à expliquer les formes à partir de la racine *άλ-, sans oublier le substantif ἄλλισ « croissance » cité par les lexicographes¹²¹ :

114. Sur les homérismes du crétois, on renverra à la thèse de LEUMANN, *Homerische Wörter*, p. 274-327, et à sa réfutation par C.J. RUIGH, *L'élément achéen dans la langue épique*, Amsterdam 1957, p. 98-110. Voir aussi M. BILE, « Les « homérismes » des Lois de Gortyne », *Cretan Studies* 2, 1990, p. 79-97, qui souligne à juste titre l'intérêt que revêtirait une étude intégrant les mots attestés aussi en attique (p. 80 et n. 3).

115. Autres exemples : μῆγντα, dans un fragment archaïque de Gortyne (*IC* IV, 11 c-d, p. 61-63), a sans doute (vu le contexte) le sens sexuel attesté chez Homère et Hérodote ; καττερόν ἔμην, courant dans les lois de Gortyne (IV 25, VI 33 et 45, VIII, 43 et 48), rappelle καττερόν ἔναι dans *Syll.*³, 45 (Halicarnasse, V^e s.) l. 22 et 28), etc.

116. DELG, s.v. ἄλλος.

117. H. FRISK, *Griechisches etymologisches Wörterbuch*, I, Heidelberg 1960, s.v. ἄλλος.

118. M. CASEVITZ, « Temples et sanctuaires : ce qu'apprend l'étude lexicologique » dans G. ROUX, *Temples et sanctuaires*, Lyon 1984, p. 91-93, spécialement p. 93, n. 78 ; voir aussi le commentaire de l'édition du livre V de Pausanias dans la C.U.F., Paris, 1999, p. 146.

119. VIII, 3, 30 (C 353).

120. *Hell.*, VII, 4, 29.

121. Cf. *supra* n. 60.

- ἄλ-μα ne pose pas de problème. Les dérivés en -μα étant abondamment attestés chez les tragiques¹²², on ne s'étonnera pas de trouver ce mot chez Lycophron, où il est manifestement employé comme variante de ἄλσος. Chantraine relève déjà chez Homère des cas de concurrence entre dérivés en -μα et neutres en -ος¹²³.

- ἄλσος est le terme le plus anciennement attesté. On le trouve dans l'épopée, où, comme l'observe Chantraine¹²⁴, il figure toujours dans un contexte religieux, et peut-être déjà en mycénien si du moins, dans deux tablettes de Pylos, *a-se-e* doit se lire *'Αλσέηει et s'interpréter comme un toponyme au datif-locatif¹²⁵. En analysant les emplois homériques, M. Casevitz a bien identifié le sens premier du mot : « un bois, un bosquet qui poussent autour d'un point d'eau où sont vénérées les nymphes¹²⁶ ». Pour l'étymologie, au lieu de partir de *ἄλτ-γος¹²⁷, il est plus simple de poser ἄλ-σος, comme le faisait Schwyzer¹²⁸ en intégrant cette formation dans une série de substantifs neutres en -σος dont la plupart sont anciens¹²⁹. Il est intéressant de noter que le suffixe -σος s'est prêté tout particulièrement à la formation de noms désignant des lieux humides (πίσος, ἄρσος, ἄλσος). Ces termes sont parfois associés, comme dans un passage de l'*Illiade* (XX, 8-9) décrivant le séjour des nymphes αἴ τ' ἄλσεα καλὰ νέμονται | καὶ πηγὰς ποταμῶν καὶ πίσεια ποιήεντα. S'agissant du site d'Olympie, on peut joindre au dossier le toponyme Πίσσα, vraisemblablement apparenté à πίσος et πίδαξ¹³⁰, et dont le sens premier a dû être celui d'une source¹³¹ ou d'une rivière¹³². Un vers de Pindare (*Ol.* VIII, 9 : ἀλλ' ὦ Πίσσας εὐδενδρον ἐπ' Ἀλφεῶ ἄλσος) illustre bien le lien entre la fertilité et la présence d'eau à Olympie. Le rattachement de ἄλσος à la racine -άλ et à la notion d'humidité était

122. CHANTRAINE, *Formation*, p. 183 sq.

123. *Ibid.*

124. DELG, *loc. cit.*

125. C'est la *communis opinio*. Voir F. AURA JORRO, *Diccionario micénico*, I, Madrid 1985, s.v. *a-se-e*.

126. *Op. cit.* (1984), p. 91-93.

127. Ce que le *s* mycénien n'exclut pas (cf. *to-so*, *a-pe-a-sa*, etc.).

128. E. SCHWYZER, *Griechische Grammatik*, I, Munich 1939, p. 513. E. Schwyzer ne doutait d'ailleurs pas de l'étymologie, cf. *op. cit.*, p. 285 : « hom. ἄλσος ist wohl *« Aufwuchs » (zu ἄναλτος lat. *alere*) oder *ἄλδ-σος (zu ἄλδάνω) ... (neben Ἄλτις f.) ». Ces références sont curieusement ignorées de Frisk et de Chantraine. On ajoutera que le rapprochement ἄλσος/Ἄλτις était également admis par E. RISCH, *Wortbildung der homerischen Sprache*², Berlin-New York 1974, p. 80.

129. Ἄψος (*Od.*, au pl. ἄψα « membres », racine de ἄπτω), πίσος (Hom., au pl. πίσεια « prairies humides », sans doute à rapprocher de πίδαξ « source jaillissante », cf. DELG, s. vv.), μίσος (étym. inconnue, tragiques, Platon, Xén.), ὕψος (racine ὕπ-, Empéd., Eschyle., Hdt, attique), μύσος (« souillure », Empéd., tragiques, Hippocrate), ἄρσος (pl. ἄρσεια glosé λειμῶνες Hsch. α 7458 Latte, cf. ἄρδω « irriguer »). La même liste était fournie par CHANTRAINE, *Formation*, p. 421, mais sans ἄλσος.

130. DELG, s.v. πίσεια.

131. Cf. Et. Byz. : Πίσσα, πόλις καὶ κρήνη τῆς Ολυμπίας. Voir aussi Strabon VIII, 3, 31 (C356) : τὴν δὲ κρήνην Πίσσαν εἰρησθαι.

132. La plus ancienne attestation du toponyme est au génitif masculin et désigne apparemment une rivière. On la trouve chez Xénophane, B2 D-K, v. 3 ἔνθα Διὸς τέμενος παρ' Πίσσας ῥοήϊσ' ἐν Ολυμπίῃ et v. 21 Πίσσας παρ' ὄχθας. Serait-ce un autre nom de l'Alphée ?

d'ailleurs suggéré dès l'Antiquité par plusieurs lexicographes. Une glose d'Hésychius¹³³ est révélatrice à ce sujet : ἄλσεα · τεμένη. Οἱ κάθυδροι καὶ σύμφυτοι λιμένες [= λειμώνες¹³⁴], καὶ τόποι κατάδενδροι, πρὸς ἄλσιν καὶ αὔξησιν τῶν φυτῶν ὄντες ἐπιτήδειοι.

- Ἄλτις et ἄλσις ne seraient-ils pas alors un seul et même mot ? On sait qu'un petit nombre de noms d'action en *-tis* ont échappé à l'assibilation panhellénique ayant affecté cette catégorie lexicale¹³⁵. Parmi eux figurent notamment φάτις et μῆτις, auxquels on peut ajouter μάντις, bien qu'il ne s'agisse pas d'un nom d'action¹³⁶. Ce sont de vieux mots poétiques appartenant à la sphère religieuse (φάτις, μάντις) ou héroïque (μῆτις¹³⁷), dans lesquels le maintien de la finale *-τις* constituerait un archaïsme dû au conservatisme du vocabulaire religieux et, selon Chantraine, au fait que ces noms n'entraient pas dans un système cohérent¹³⁸. Or Ἄλτις, nom de l'un des plus vieux sanctuaires grecs, relève indubitablement de cette catégorie et pourrait donc être un ancien nom en *-τις* dont le suffixe, pour les mêmes raisons (archaïsme, isolement), n'aurait pas été assibilé. Suivant, comme ἄλσος, une évolution de l'abstrait au concret, il serait passé du sens premier de « croissance » à celui de « facteur de croissance », puis de « lieu fertile ». Les deux mots sont toutefois distincts ; ils apparaissent côte à côte dans un passage de la X^e *Olympique* (vers 45 à 49) où Pindare, familier du lieu, nous donne une description courte mais, comme toujours, précise du rite de fondation du sanctuaire¹³⁹. Héraclès commence par mesurer le ζῆθεον ἄλσος (bois sacré) consacré à Zeus : il s'agit du *temenos*, plaine fertile plantée d'arbres qui s'étendait jusqu'à la rive droite du Cladéos et, plus loin, jusqu'au cours de l'Alphée. Puis, sur un terrain nu (ἐν καθαρῷ), c'est-à-dire dans une clairière, il délimite l'*Altis* en l'entourant d'une palissade (περὶ δὲ πάξαις Ἄλτιν ... διέκρινε) : c'est le sanctuaire proprement dit, où se déroulaient les cérémonies et les épreuves et qui, à l'époque de Pausanias, était encore clôturé d'un mur. L'*Altis* n'est donc pas l'*alsos*, mais une partie de l'*alsos*¹⁴⁰, qui tire son nom de la fertilité de l'ensemble du *temenos* bien que n'étant pas plantée d'arbres comme celui-ci. La plaine qui l'entoure immédiatement (et qui est aussi à l'intérieur du *temenos*) est affectée par Héraclès à la restauration (et sans doute à l'hébergement) des athlètes et des pélerins (τὸ δὲ κύκλω πέδον ἔθηκε δόρπου λύσιν).

133. α 3268 Latte, citée *supra* n. 60.

134. Correction judicieuse de M. Schmidt, non reprise par Latte.

135. Voir LEJEUNE, *Phonétique*, p. 63-64, déjà cité *supra* n. 31. Les faits homériques sont commodément rassemblés par P. WATHELET, *Les traits éoliens dans la langue de l'épopée grecque*, Rome 1970, p. 103-108, qui étudie l'origine de ce phénomène (éolisme ?) – problème étranger à mon propos.

136. E. RISCH, *op. cit.*, p. 39, aurait tendance à y voir un substantif abstrait dérivé de μαίνομαι, mais le sens est celui d'un nom d'agent (cf. BENVENISTE, *Origines*, p. 83, qui propose de partir d'un neutre *μάντι).

137. La *mêtis* est avant tout un attribut de Zeus, qui est dit μητίετα : voir la formule Διὸ μῆτιν ἀτάλαντος qualifiant les héros Ulysse ou Hector. Sur cette question, on consultera l'ouvrage fondamental de M. DETIENNE, J.-P. VERNANT, *Les ruses de l'intelligence. La mêtis des Grecs*, Paris 1974.

138. CHANTRAINE, *Formation*, p. 277. *Contra* P. WATHELET, *op. cit.*, p. 105, n. 40, et 108, n. 59.

139. C'est la plus ancienne occurrence du mot Ἄλτις, qui n'est attesté qu'une deuxième fois à l'époque classique, dans le passage de Xénophon cité plus haut à la note 120. Il faut ensuite attendre le II^e s. ap. J.-C. pour le voir réapparaître dans le récit de Pausanias.

140. « Un *temenos* dans le *temenos* » selon le commentaire des éditeurs de Pausanias dans la C.U.F. (*o.c.*, p. 146).

Spécialisé dans cette acception culturelle, le vieux substantif *ἄλις avait très tôt cessé d'être perçu comme un nom d'action¹⁴¹. Ainsi, de la même manière qu'en face de l'archaïque φάτις « oracle, rumeur » apparaît, au IV^e siècle en attique, le nom d'action φάσις « déclaration, affirmation » comportant l'assibilation attendue, on a formé, à date ancienne, un nom d'action « régulier » ἄλις « nourriture, croissance » conservé chez les lexicographes et attesté indirectement par le composé διάλις dès la fin du VI^e siècle à Axos¹⁴².

L'étude qui précède s'inscrit dans le cadre d'une recherche plus générale sur le vocabulaire du crétois, qui vise à identifier dans ce dialecte dorien la présence d'éléments lexicaux archaïques attribuables à un substrat achéen¹⁴³. En l'occurrence, il n'est pas sans intérêt de repérer à la fin du VI^e s., dans le contexte des syssities d'Axos, un nom d'action (διάλις) formé directement sur la racine indo-européenne *al- avec son sens premier de « nourrir ». Ainsi se trouve attestée la survivance en crétois central d'une famille lexicale ancienne déjà peu représentée dans l'épopée en raison de la concurrence de τρέφω, dont il ne subsiste à l'époque classique que des dérivés de sens technique (ἀλθαίνω « cicatrifier ») ou des substantifs ayant connu un développement sémantique indépendant (ἄλσος, ἄλις), et dont on ne pouvait soupçonner la vitalité qu'à travers le témoignage des grammairiens et des lexicographes (ἄλτρον, ἄλις). En revanche, le verbe ἰάλλω, dont l'inscription d'Axos fournit peut-être un nouvel exemple d'emploi intransitif si la lecture de la séquence ΙΔΙΑΛΟΙ est avérée, appartient de toute évidence au vocabulaire dorien, comme le montrent les quelques exemples d'époque classique commentés plus haut.

141. Même remarque en ce qui concerne μήτις chez E. BENVENISTE, *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris 1948, p. 77.

142. Bien qu'il ne soit attesté qu'au V^e siècle, ἄλις doit être beaucoup plus ancien.

143. Le problème complexe du substrat pré-dorien du crétois a été soulevé depuis longtemps, mais les articles détaillés qui lui ont été consacrés ont porté principalement sur des traits phonétiques et morphologiques et sur des mots-outils [préposition iv (cf. ci-dessus n. 5), article oi/ai, démonstratif ὄνυ], sans aborder l'ensemble du lexique. Voir notamment I. HAJNAL, « Zur Sprache der ältesten kretischen Dialektinschriften », *IF* 92, 1987, p. 58-84, et 93, 1988, p. 62-87 ; Y. DUHOUX, « Les éléments grecs non doriens du crétois et la situation dialectale grecque au II^e millénaire », *Cretan Studies* 1, 1988, p. 57-72 ; CL. BRIXHE, « Les éléments non doriens du dialecte crétois » dans *Sur la Crète antique. Histoire, écritures, langues*, Nancy 1991, p. 43-77.